L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, MATIN, 28 SEPTEMBRE 1870. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

[illegible] Hoffman, Marks et Co, à leur salle d'encan, [illegible] de la rue de Chartres, à dix heures—Marchandises sèches, lingerie, et diverses marchandises.

[illegible] Guinault, à 10 1/2 heures, rue de Chartres, [illegible] Dumaine et St Philippe—un fonds de magasin consistant principalement en outils, fer, cuir, [illegible] chaudières, argenterie et articles militaires.

[illegible] J. Déjan, jr, à 11 heures, au No 152 rue [illegible] meubles et pianos.

[illegible] Beaumont, au No. 60 de la rue de Chartres [illegible] habillements, chemises, articles de toilette, [illegible] violons, boîtes à violons et harmonicas.

[illegible] Steele et Bres, au No. 16 de la rue de Chartres, [illegible] souliers et chapeaux.

[illegible] Valeton, au No. 21 de la rue Tchoupitoulas.

[illegible] Montgomery, à 10 heures et demie [illegible] de la vente des meubles à l'Hôtel [illegible].

La responsabilité des désastres des armées françaises.

Nous avons réservé notre opinion sur la [illegible] des revers qu'ont subis les armées [illegible] jusqu'après plus ample informé. Pour nous, la question n'est pas encore jugée. Mais il est une chose à remarquer, c'est que la presse française, si prompte à jeter le blâme d'après les plus simples apparences, est unanime dans l'abstention de toute critique à l'égard du général Mac-Mahon. Pour ce qui nous concerne, nous croyons que ce général, si brave, si chevaleresque qu'il soit, a besoin de se justifier par des preuves de la responsabilité que font peser sur lui les défaites de Wœrth et de Sedan. Il était commandant en chef de son armée et à ce titre, il avait un pouvoir une grande latitude dans l'exécution des ordres qui lui étaient donnés.

Les instructions quelles qu'elles fussent du quartier-général de St-Avold ne justifient pas d'avoir ignoré la marche de 100,000 Allemands sur Wissembourg, ni d'avoir follement livré bataille à une armée aussi nombreuse avec 33,000 hommes. [illegible] aux batailles devant Sedan, en admettant qu'il eût été forcé d'obéir à des instructions envoyées de Paris, on ne peut comprendre comment il a laissé peu à peu son armée dans une véritable souricière à Sedan, au lieu de se porter soit vers Mézières, soit vers Montmédy. Là [illegible] il n'a connu le chiffre des forces [illegible] il avait affaire que lorsqu'il [illegible] trop tard pour éviter la bataille.

[illegible], nous le répétons, au pareille [illegible] tout juge impartial doit réserver [illegible] jusqu'à ce que toutes les explications aient été données. Les officiers du maréchal Mac-Mahon ont si bien compris la responsabilité qui pesait sur lui [illegible] adressé à l'*Organe de Namur* la déclaration suivante :

« Le maréchal Mac-Mahon a été blessé [illegible] vers six heures du matin, au commencement de la dernière bataille, [illegible] laquelle il n'eût plus aucune [illegible].

« [illegible] par ordre du ministre de la guerre, [illegible] de Palikao, et du comité de défense, [illegible] a exécuté la marche qui est de[illegible] fatale aux armes de la France.

[illegible] ce qui arrive infailliblement [illegible] la prétention de faire mouvoir [illegible] à de grandes distances du fond [illegible].

[illegible] des conditions, on peut faire un [illegible] rial, mais on ne saurait descendre [illegible] de l'exécution, et c'est là ce [illegible] le général Cousin de Montauban [illegible].

[illegible] tion du maréchal de Mac-Mahon de se retirer sur Paris après [illegible] organisé l'armée qui a si malheureusement péri à Sedan. On ne lui a point [illegible] d'exécuter son projet.

[illegible] que l'état de sa santé le permettra, [illegible] maréchal Mac-Mahon ne manquera [illegible] des pièces authentiques qui [illegible] qu'il ne peut être rendu responsable [illegible] de l'immense catastrophe de Sedan. [illegible] une armée victorieuse et la frontière [illegible] nation neutre, il n'y avait plus [illegible] ressources, s'il survenait le moindre [illegible].

[illegible] DE FABRIQUE LOUISIANAISE.—[illegible] annonces que MM. Vincent [illegible] Douane, sont les seuls agents [illegible] vente des étoffes de coton fabriquées [illegible] la manufacture de la Louisiane. [illegible] disposer en ce moment d'une [illegible] quantité de cotons écrus à draps et à [illegible].

[illegible] DE FAIRBANKS.—Nous appelons [illegible] sur l'annonce que publie [illegible] M. W. B. Bowman, 53, Camp, [illegible] la vente des célèbres balances [illegible]. Avec les leviers que ce dernier [illegible] pour peser le sucre et, le [illegible] poids indiqué ne varie jamais. [illegible] néanmoins que les poids constatés [illegible] campagne diffèrent de ceux obtenus [illegible], c'est que, quand il s'agit du [illegible] en coulage, et quand il s'agit [illegible] d'une partie de ce textile a été [illegible] aux balles dans les presses ou [illegible] les leviers de Fairbanks sont [illegible] selon le modèle de la douane, de [illegible] on peut compter sur l'exactitude [illegible] tique du pesage. Les planteurs [illegible] seraient pas satisfaits peuvent [illegible] leurs leviers (*beams*) à M. Bowman, [illegible] soumettra à l'inspection des [illegible] ciels, à la condition que si les [illegible] sont reconnus exacts les frais [illegible] seront à la charge du planteur.

[illegible] IMPORTATION DE MARCHANDISES.—Le moment est arrivé de [illegible] emplettes d'automne, et le magasin [illegible] MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, [illegible] 153, avec le grand assortiment [illegible] vient de recevoir par les navires d'Europe, [illegible] ne peut plus engageant. Les [illegible] y trouveront un magnifique [illegible] des chemises de France si estimées [illegible] tout pays, et les dames y trouveront [illegible] rubans, des velours, des arabes, [illegible] des gants de peau et tous [illegible] articles riches et élégants que les [illegible] recherchent.

[illegible] la Belgique a laissé rentrer les soldats français.

[illegible] dans la *Patrie* :

« [illegible] journaux annoncent qu'un [illegible] nombre de militaires français qui [illegible] internés en Belgique, ont quitté le [illegible] pour rentrer en France.

« [illegible] quoique exact, a besoin d'une [illegible] tion qui, du reste, est complète[illegible] à leur avantage. Un nombre à peu [illegible] égal de Français et de Prussiens se [illegible] sur le territoire belge. Le [illegible] observation chargé de faire respecter [illegible] neutralité a demandé aux Prussiens [illegible] de rendre leurs armes comme le [illegible] international l'exige; ces derniers [illegible] sont partis en force pour re[illegible] leurs corps. Le gouvernement belge, [illegible] alors savoir à nos soldats que les [illegible] refusant de se laisser interner, [illegible] étaient libres de rejoindre en [illegible].

[illegible] par cette explication très simple [illegible] sont les Prussiens qui ont violé [illegible] neutralité belge.

[illegible] détail émouvant du bombardement de Strasbourg :—

« [illegible] quelques jours, un capitaine d'ar[illegible] M. Camille Flye-Sainte-Marie, [illegible] observation sur la plate-forme de [illegible] cathédrale de Strasbourg. Tout-à-coup [illegible] sur une maison, une bombe [illegible] traverse du comble à la base et la [illegible] poudre. Cette maison, c'est celle [illegible] sa femme, et où il l'a laissée. [illegible] devoir, le brave officier reste à [illegible] qu'on juge de ses angoisses [illegible] désespoir!.... Par bonheur, la [illegible] était sortie quelques instants [illegible] pour se réfugier ailleurs. Mme [illegible] Sainte-Marie, née de Dartein, est [illegible] venue ensuite à quitter Strasbourg.

[illegible] Les comités de machines à coudre [illegible] d'Etat de la Louisiane et du [illegible] en 1870, ont sanctionné les [illegible] qualités de celle de Grover [illegible] en lui accordant le premier prix [illegible] la meilleure machine pour fa[illegible].

[illegible] POUDRE DENTIFRICE. Les [illegible] d'une importance capitale sans [illegible] un vrai beauté, et bouche di[illegible] les conserver [illegible] de la PERLE, poudre dentifrice [illegible] par M. A. Grillo. Cette poudre [illegible] conserve admirablement les [illegible] et arrête la carie [illegible] gencives; parfume la bouche [illegible] dans un parfait état de [illegible] de tout le monde, la meilleure [illegible] dentifrice parue jusqu'à ce [illegible] vend 30 cents la boîte seulement, à [illegible] pharmacie, rue Royale, 200, coin Hôpital.

[illegible] La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à [illegible] machines pour familles, aux [illegible] Foire d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 103, Canal.

La Conduite des Prussiens en France.

Un journal républicain de New-York avec lequel nous ne sommes pas souvent d'accord, le *Messager Franco-Américain*, publie ce qui suit à l'occasion des reproches adressés aux Prussiens sur leur manière de faire la guerre :

On nous adresse encore des remontrances sur l'expression de "bêtes féroces," que nous avons appliquée à Guillaume, à Moltke et à Bismark. Nous avons déjà cité tant de faits relatifs à la manière atroce dont les Prussiens font la guerre, qu'il peut paraître superflu de revenir sur ce sujet. Cependant nous ne pouvons passer sous silence les renseignements qui nous arrivent, et nous devons reproduire la dépêche suivante due à l'*American Press Association* et qui nous paraît avoir un degré suffisant d'authenticité :

Londres, 19 septembre.

"Le colonel Carleton et M. Seymour, membre du parlement d'Angleterre, qui ont pris part au service du train d'ambulance anglo-américain à Sedan, et qui ont soigné les blessés accumulés en grand nombre par suite des dernières batailles, envoient à Londres un récit effroyable des atrocités commises par la soldatesque prussienne sur un ennemi vaincu et sans défense.

"MM. Carleton et Symour accusent les Prussiens d'accabler les blessés français de toutes les indignités, de toutes les insultes et de tous les mauvais traitements imaginables.

"Les prisonniers blessés étaient affamés et maltraités d'une manière systématique. On laissait de malheureux prisonniers blessés mourir seuls dans une lente agonie. On pillait les maisons le long de la route et dans toute la campagne; on en battait les habitants avec brutalité.

"Des soldats violaient d'innocentes filles et les fusillaient ensuite.

"Ce récit donne une idée des horribles misères infligées aux Français à Sedan. C'est un tableau complet de désolations, de rapines et de brutalités."

Qu'en disent les admirateurs de la Prusse et de sa haute civilisation? Des faits de ce genre sont la seule réponse que nous puissions faire à ceux qui nous reprochent de traiter les Prussiens de bêtes féroces. Dira-t-on que le roi, son ministre et son général ne sont pas responsables des excès de la soldatesque? Non, ils ne seraient pas responsables de quelques excès isolés; mais les horreurs signalées dans cette dépêche ne sont pas exceptionnelles; elles sont présentées par les narrateurs anglais comme systématiques et générales. Le roi Guillaume et ses deux principaux complices en répondront devant le monde et la civilisation.

—On lit dans le *Siècle* :

"La nuit dernière, une bande de 400 ou 500 individus s'est ruée sur le camp de la garde mobile, à Saint-Maur.

"La garde mobile des 17e et 18e bataillons a immédiatement pris les armes et a couru sur le point menacé.

"Ces 4 ou 500 coquins avaient des torches et des matières incendiaires et comptaient mettre le feu aux baraquements en construction dans le milieu du camp, ainsi qu'aux tentes. Ils espéraient aussi, à la faveur du désordre, s'emparer des armes des 17e et 18e bataillons, dont le campement est quelque peu éloigné des autres.

"Il a été fait quelques prisonniers qui ont été livrés à l'autorité; la plus grande partie des incendiaires a pris la fuite.

"Néanmoins, pour prévenir le retour de semblables scènes de désordre; la garde mobile est restée sous les armes, et aujourd'hui la plus grande surveillance est exercée sur les visiteurs du camp.

"Ailleurs, des gardes mobiles isolés ont été attaqués, on les a bâillonnés, et on a arraché les boutons de leur uniforme."

CHRONIQUE LOCALE.

UN PROCÈS RECOMMANDABLE.—L'avocat de ville M. Geo. S. Lacey a présenté, hier matin, à la Quatrième Cour de District, juge Théard, une pétition réclamant $18,000 de dommages contre John Rust, qui prétend illégalement avoir passé en 1868 un contrat avec la ville pour l'exécution de certains travaux publics tels que fouillements de canaux et constructions de digues et de levées. Ces travaux ont été si mal exécutés, dit la pétition, que la ville en a désastreusement souffert, surtout en 1869, époque où l'inondation fut plutôt favorisée qu'empêchée par les travaux de levées. Les levées étant d'une hauteur insuffisante, l'entrepreneur Rust, d'après la pétition, aurait fait aussi dans certaines rues de la ville des excavations inopportunes et vendu une immense quantité de terre provenant de ces excavations, et appartenant à la ville. En conséquence, l'avocat de ville demande pour la corporation une indemnité de $18,000 avec intérêt de 5 pour cent.

RAPPORT MORTUAIRE.—D'après le relevé du Bureau de Santé, il est mort à la Nouvelle-Orléans, du 25 septembre, à 6 heures du soir, au 26 à la même heure, 22 personnes, dont 9 de la fièvre jaune. Ces derniers sont :

Nicholas Otis, âgé de 26 ans, natif d'Italie, rue Hôpital.

Helen Honke, 19 ans, Canada, rue Girod, No. 124.

Elizabeth Babler, 19 ans, Allemagne, rue Dumaine, 24.

Dominique Cabos, 17 ans, France, Asile Ste-Anne.

Mme Huardt, 23 ans, Allemagne, coin Hôpital et Vieille-Levée.

Charles Strauss, 23 ans, Russie, Hôpital de Charité.

Joseph Hutter, 23 ans, France, Hôpital de Charité.

Louis Gevers, 38 ans, Italie, Hôpital de Charité.

Charles G. Owens, 35 ans, Etat du Maine, Hôtel-Dieu.

INVESTIGATION.—Une enquête se poursuit en ce moment à propos d'un soulard ramassé dans la rue des Français et conduit à la station de police où il a été reconnu qu'il était mort. Comme on a remarqué sur lui un bon nombre de lésions, on recherche maintenant si elles ont été causées par les nombreuses chûtes qui terminent ordinairement les zig-zag des gens ivres, ou par les mauvais traitements qu'il aurait subis lorsqu'on le conduisait au corps de garde.

ACCIDENT DE CHAR.—Lundi soir, vers 10 heures, un nommé George Rates, âgé de 20 ans et natif du Massachusetts, a été renversé par le char No 92, de la ligne du Bayou, au coin des rues Bienville et Remparts et a été gravement contusionné à la jambe. Il a été transporté à l'hôpital. Quant au cocher il n'avait pas encore été arrêté hier à midi.

UN HOMME POURSUIVI ET TUÉ.—Pendant que l'officier Pettoway conduisait de Kennerville à Carrollton, Jos Rodd, accusé d'assaut et batterie contre sa femme, le prisonnier s'est échappé et a fait à la course plusieurs centaines de pas. L'officier tira sur lui et l'atteignit au dessus de la hanche. Transporté chez lui, il y est mort hier matin à 1 heure.

INCENDIES.—Hier matin vers 1 heure, à la station Burthe, à Greenville, près de Carrollton, a été entièrement détruite par le feu, une demi-heure après, un nouveau cottage, non loué, sur les derrières du Parc au Base Ball, appartenant à un homme de couleur et dont la construction venait d'être achevée, a été également la proie des flammes. A 2 heures une pile de piquets, appartenant à M. Synth a été réduite en cendres. On dirait que tout ce voisinage est destiné à la destruction.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Qui croirait qu'un nommé John Controwenski qui avait été déjà pensionnaire au pénitencier et qui après en être sorti a été convaincu d'avoir escroqué des habits appartenant à M. David O'Farrell, auquel il voulait voler aussi sa montre et sa chaîne, a été recommandé à l'indulgence de la Cour. Peur quelle raison, c'est ce que nous ignorons. Il restait une autre accusation contre Controwensky et cette dernière charge a été ajournée indéfiniment. On conçoit que des voleurs pareils soient incorrigibles, puisqu'ils ne sont jamais punis.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion régulière hier soir, sous la présidence du maire Flanders. Tous les membres sont présents.

Le maire présente les noms de ceux qui ont été nommés comme délégués à la convention commerciale.

L'administrateur de police présente une résolution pour acheter 7000 barils de quilles pour macadamiser la place de l'Annonciation. La résolution est remise à la prochaine séance.

Une ordonnance pour améliorer les quais et débarcadères est déposée jusqu'à nouvel ordre.

M. West présente une ordonnance autorisant la construction d'un chemin de fer de la rue Calliope à la Levée et de là à Carrollton. L'ordonnance est envoyée à l'impression.

Une ordonnance a été adoptée, autorisant M. C. A. Miltenberger à établir un pesage de charbon sur la levée.

L'administrateur Shaw soumet un rapport favorisant le payement d'un grand nombre de petits bills et des allocations pour divers postes. Le tout est adopté.

L'administrateur Pierce présente une résolution pour augmenter le salaire du secrétaire de police de $2,000 à $2,400. Déposée.

L'administrateur Bonzano présente une résolution allouant certaines sommes pour défrayer les dépenses de l'administrateur du commerce dans sa visite aux différentes villes de l'Union pour s'informer du taux des licences, etc.... afin de remodeler les nôtres. Référée après discussion.

Une pétition de M. Redon qui désire réaliser sa ferme de marché, est déposée sur la table.

MM. Kowes et Yale ayant obtenu un jugement de $40,000 contre la ville, offre de transiger, mais comme l'affaire est devant la cour Suprême, le maire Flanders annonce qu'il a refusé de prendre un parti. Le traité pendant que les pompiers étaient aux Fair Grounds.

Nombre de résolutions sont référées.

Une résolution allouant $1,100 pour un Hook and Ladder truck pour une compagnie de pompiers à Alger est présentée par M. Ezley, et finalement adoptée malgré la vive opposition de M. Walton.

Une résolution allouant $2,500 à quatre compagnies de pompiers du 5e district, (Ville de Jefferson) est adoptée.

Après avoir expédié quelques affaires commencées, le Conseil s'ajourne.

La Retraite du Corps Législatif.

Séance de dimanche, 4 septembre, tenue dans la salle à manger de la présidence.

PRÉSIDENT : M. ALFRED LE ROUX.

M. Garnier-Pagès prononce un discours et engage la Chambre à s'unir au gouvernement provisoire installé à l'Hôtel-de-Ville.

M. Buffet proteste avec énergie contre la violence dont la Chambre a été l'objet.

La commission chargée d'examiner les trois propositions dont l'urgence a été déclarée est invitée à faire connaître ses conclusions.

M. Martel, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Messieurs, votre commission a examiné les trois propositions qui vous ont été soumises. Après délibération, ces trois propositions ont été successivement mises aux voix, et c'est celle de M. Thiers qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Toutefois, votre commission a ajouté à cette proposition deux paragraphes : l'un de ces paragraphes fixe le nombre des membres qui devront composer la commission du gouvernement et de défense nationale; l'autre déclare que cette commission nommera les ministres. En conséquence, voici le texte qui vous est proposé :

"Vu la vacance du pouvoir, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale. Cette commission est composée de cinq membres choisis par le Corps législatif. Elle nommera les ministres.

"Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée par une Assemblée constituante à se prononcer sur la forme de son gouvernement."

Une discussion s'engage sur cette rédaction qui est définitivement adoptée après que l'on a entendu MM. Thiers, Grévy et Dréolle.

On propose d'envoyer des délégués pour s'entendre avec les membres de la Chambre qui siègent à l'Hôtel-de-Ville.

Sont délégués à cet effet MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, de Guiraud, Cochery, Johnson, Barthélemy-Saint-Hilaire.

Pour faciliter la conciliation, la Chambre déclare à ses délégués qu'ils peuvent considérer comme provisoire le nombre de cinq membres devant composer la commission de gouvernement et de défense nationale.

Tous les bureaux, sauf le 3e, avaient nommé chacun leur commissaire : ces commissaires étaient MM. Daru, Buffet, Gaudin, Marte, Jules Simon, Josseau, Le Hon, Dupuy de Lôme.

Séance du soir à l'Hôtel de la Présidence du Corps Législatif.

4 sept. 8 h. du soir.

En l'absence du président et des vice-présidents, M. Thiers est prié de présider la réunion.

Il s'assied ayant à ses côtés les secrétaires du Corps législatif : MM. Martel, Peyrusse, Josseau.

M. Thiers.—Messieurs, j'ai une présidence d'un moment.

On m'annonce l'arrivée de MM. Jules Favre et Jules Simon qui viennent nous apporter la réponse aux paroles de conciliation qui leur ont été portées par vos délégués. Nous allons entendre ces messieurs.

MM. Jules Favre et Jules Simon sont introduits.

Ils prennent place vis-à-vis de M. Thiers.

M. Jules Favre.—Nous venons vous remercier de la démarche que vos délégués ont faite auprès de nous. Nous en avons été vivement touchés. Nous avons compris qu'elle était inspirée par un sentiment patriotique. Si dans l'Assemblée nous différons sur la politique, nous sommes certainement tous d'accord lorsqu'il s'agit de la défense du sol et de la liberté menacée.

En ce moment, il y a des faits accomplis : un gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévenir, gouvernement dont nous sommes devenus les serviteurs. Nous y avons été entraînés par un mouvement supérieur qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme. Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

Lorsqu'il s'agit d'un but aussi cher à atteindre, il n'est certes pas indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le Corps législatif. Du reste, nous ne pouvons rien changer à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si, au contraire, vous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté de la nôtre.

Voilà ce que je suis chargé de vous dire par le gouvernement provisoire de la République, dont la présidence a été offerte au général Trochu, qui l'a acceptée.

Vous connaissez sans doute les autres noms. Notre illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, parce qu'il n'a pas cru pouvoir accepter cette offre. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons cru, en acceptant, accomplir une mission patriotique.

M. Thiers.—Le passé ne peut être équitablement apprécié par chacun de nous à l'heure qu'il est. C'est l'histoire seule qui pourra le faire.

Quant au présent, je ne peux vous en parler que pour moi. Mes collègues ici présents ne m'ont pas donné la mission de vous dire s'ils accordent ou s'ils refusent leur ratification aux événements de la journée.

Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité.

Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris, des vœux ardents pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi.

Ces vœux, nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de notre patrie.

Une voix : Quels sont les noms des personnes qui composent le nouveau gouvernement?

M. Jules Simon.—Les membres choisis l'ont été pour composer une commission chargée de la défense de la capitale; c'est vous dire que ce sont tous les députés de Paris, excepté le plus illustre d'entre eux, parce qu'il n'a pas accepté les offres qui lui ont été faites; mais il vient de vous dire la grandeur de la responsabilité dont nous nous sommes chargés, et il fait des vœux pour notre succès.

Dans ce choix, il n'y a pas eu de préoccupations individuelles; il y a eu l'application d'un principe. S'il en était autrement, on verrait figurer dans cette commission les noms d'autres personnes que ceux des députés de Paris. Nous n'avons qu'une pensée, c'est celle de faire face à l'ennemi.

M. Perrusse.—Paris fait encore une fois la loi à la France!

MM. Jules Favre et Jules Simon, ensemble.—Nous protestons contre cette assertion.

M. Jules Favre.—Le gouvernement provisoire se compose donc de MM. Arago, Crémieux, Jules Favre, Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Rochefort. Ce dernier ne sera pas le moins sage : en tout cas, nous avons préféré l'avoir dedans que dehors. Je remercie M. le président de ce qu'il a bien voulu nous dire en exprimant des vœux devant vous pour le succès de notre entreprise. Ces paroles patriotiques nous relient à vos départements dont le concours nous est nécessaire pour l'œuvre de la défense nationale.

M. le comte Le Hon.—Quelle est la situation du Corps législatif vis-à-vis du gouvernement provisoire.

M. Favre.—Nous n'en avons pas délibéré.

M. Thiers.—Je n'ai pas adressé de question à nos collègues sur le sort du Corps législatif, parce que si nous avons quelque chose à nous communiquer sur cette situation, il me paraît que nous devons attendre que ces messieurs se soient retirés.

M. Thiers.—Messieurs, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif pour ne pas adresser de question à MM. Jules Favre et Simon, a été que si je le faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui vient de naître des circonstances. Avant de le reconnaître, il faudrait résoudre des questions de fait et de principes qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement.

Le combattre aujourd'hui serait une œuvre anti-patriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi. Nous faisons des vœux pour eux, et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs.

M. Roulleaux-Dugage.—Quel rôle devons-nous jouer dans nos départements?

M. Thiers.—Dans nos départements, nous devons vivre en bons citoyens, dévoués à la patrie. Aussi longtemps qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et aux vrais principes sociaux, notre conduite sera facile. Nous ne nous dissolvons pas; mais, en présence de la grandeur de nos malheurs, nous rentrons dignement chez nous, car il ne nous convient ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont lutter lei contre l'ennemi.

Une voix.—Mais comment saura-t-on ce qui s'est dit ici?

M. Thiers.—Veuillez vous en rapporter à moi, vous qui m'avez fait l'honneur de me donner une présidence de quelques minutes dans ces douloureuses circonstances. Je m'entendrai avec M. Martel et ses secrétaires pour la rédaction d'un procès-verbal.

M. Buffet.—Ne devons nous pas rédiger une protestation?

M. Thiers.—De grâce, n'entrons pas dans cette voie. Nous sommes devant l'ennemi, et, pour cela, nous faisons tous ne sacrifice aux dangers qui court la France; ils sont immenses. Il faut nous taire, faire des vœux et laisser à l'histoire le soin de juger.

M. Pinard (du Nord).—Nous ne pouvons pas garder le silence devant la violence faite à la Chambre; il faut la constater!

M. Thiers.—Ne sentez-vous pas que si vous opposez ce souvenir comme une protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée? Tous les faits de la journée ont-ils besoin d'une constatation?

M. le comte Daru.—Les scellés ont été mis sur la porte de la Chambre.

M. Thiers.—Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés sur les personnes? N'ai-je pas été à Mazas? Vous ne m'entendez pas m'en plaindre.

M. Grévy.—Le gouvernement provisoire, auquel vous avez reconnu [illegible] la mission de lui donner [illegible] de ce qui se passe, [illegible] ...

M. Alfred Le Roux.—Je n'ai pu, aussi tôt ici plus tôt, parce que ayant été chargé par vous de voir M. le général Trochu, j'ai dû me rendre auprès de lui. Je m'y suis rendu avec M. Estancelin. Le général nous avons reconnu qu'il était trop tard.

Mon devoir est maintenant de vous dire que j'ai été en cette circonstance autant qu'il était en moi votre fidèle interprète.

M. le duc de Marmier.—Vous me permettrez à moi, dont le père a longtemps commandé la garde nationale de Paris, de vous exprimer une pensée consolante, c'est celle que nos envahisseurs n'appartiennent pas à cette garde nationale, mais à celle de la banlieue.

M. Buquet.—Je proteste contre les actes qui viennent de s'accomplir, particulièrement contre toute idée de séparation. Je suis d'accord complètement avec les paroles de protestation que M. Buffet a fait entendre tout-à-l'heure, dans notre séance de quatre heures, contre la violence dont la représentation nationale a été l'objet. (Mouvement et agitation.)

MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain et quelques autres déclarent qu'ils protestent.

M. Thiers : — De grâce, ne rentrons pas dans la voie des récriminations; cela nous mènerait trop loin, et vous devriez bien ne pas oublier que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. (Mouvement.)

J'espérais que nous nous séparerions profondément affligés, mais unis. Je vous en supplie, ne nous laissons pas aller à des paroles irritantes! suivez mon exemple. Je réprouve l'acte qui s'est accompli aujourd'hui; je ne peux approuver aucune violence, mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi qui est près de Paris.

M. Girault.—Je partage l'opinion de M. Buffet quand il a protesté dans la séance de quatre heures. Nous ne devons pas faire de politique ni nous diviser. Aucun de nous le gouvernement à s'entendre avec la Chambre. De cette façon, nous serons d'accord avec les départements. Soutenons-nous et soutenons la France. Je vais aller à l'Hôtel de Ville; si on ne veut pas m'écouter, je protesterai.

M. Thiers.—Voulez-vous renouveler toutes les discussions des dernières années? Je ne crois pas que ce soit convenable.

Je proteste contre la violence que nous avons subie aujourd'hui, et contre nos Assemblées, mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. Est-il possible de nous mettre en hostilité avec le gouvernement provisoire en ce moment suprême?

En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire : nous retirer avec dignité. (L'émotion profonde de M. Thiers se communique à toute l'Assemblée.)

La séance est levée à dix heures.

On lit dans le *Journal de Paris* :

"On assure que quelques membres du gouvernement provisoire avaient eu la pensée de grouper autour d'eux un certain nombre d'anciens députés de la gauche et du centre gauche, qui auraient formé un corps consultatif, sous le nom de *Conseil d'Etat*. Ils espéraient ainsi, au milieu de la crise que nous traversons, associer plus étroitement les départements à la capitale, et conserver, à côté du gouvernement, une sorte de représentation nationale. La proposition a été soutenue par M. Ernest Picard et combattue par M. Gambetta. Elle a été repoussée à la majorité d'une voix, qui serait, dit-on, celle du général Trochu."

Le *Gaulois* assure que le gouvernement provisoire, ayant été informé qu'une réunion d'anciens membres du Corps Législatif devait avoir lieu, à Paris, à l'hôtel de M. Johnston, député de la Gironde, avenue de l'Alma, 7, décida aussitôt qu'elle serait empêchée et au besoin dissoute.

Voici le récit du *Gaulois* :

"Un ordre de dissolution fut immédiatement lancé par le préfet de police, avec injonction au major du corps des éclaireurs de la Seine d'avoir à placer une compagnie pour cerner l'hôtel et empêcher personne d'en sortir.

"L'officier supérieur chargé de cette mission délicate exécuta les ordres qu'il avait reçus.

"Il fut reçu par M. Johnston, accompagné de M. de Talhouët, ex-député de la Sarthe, ancien ministre des travaux publics.

"Le major Burgue leur explique le but de sa mission. Il leur déclara qu'il était chargé de s'assurer de leurs personnes, afin de déjouer les projets qu'ils avaient arrêtés.

"M. Johnston ayant affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une réunion politique, mais de simples relations personnelles, M. le major Burgue leur demanda leur parole d'honneur de ne s'occuper, ni en ce moment, ni à l'avenir, de questions pouvant s'opposer à la ligne de conduite adoptée par le gouvernement actuel. A cette seule condition, il les laisserait en liberté.

"Sur la parole d'honneur donnée par M. Johnston et M. de Talhouët, le major Burgue se retira, laissant libre les abords de l'hôtel."

Une émeute a eu lieu, dit le *Progrès de Lyon*, au camp de Sathonay :

"Les officiers des deux compagnies, celles des cantons de Beaujeu et du Bois-d'Oingt, auraient fait changer la délégation républicaine à la baïonnette.

"Cependant le sang n'avait pas coulé dans cette dernière affaire.

"Mais lundi, dans la révolte des gardes mobiles contre les officiers qui refusaient de reconnaître la république, il y aurait eu quelques blessés; l'officier de la compagnie de Beaujeu, un M. de ..... serait gravement atteint. Il a reçu un pavé en pleine figure.

"Par la faute des officiers, qui ont mis une obstination absurde à refuser de reconnaître le gouvernement du peuple souverain, le camp se trouve désorganisé; les mobiles des cantons ruraux sont, en grand nombre, repartis dans leurs familles. Ceux de Lyon sont descendus par bandes en ville en chantant. La foule les acclamait au passage. En deux jours, le camp peut être réorganisé, et il faut qu'il le soit."

Documents Officiels.

L'ennemi est en marche sur Paris.

La défense de la capitale est assurée.

Le moment est venu d'organiser celle des départements qui l'environnent.

Des ordres sont expédiés aux préfets de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, pour réunir tous les défenseurs du pays.

Ils seront appuyés par les compagnies franches de Paris et par les nombreuses troupes de cavalerie réunies aux environs.

Les commandans des corps francs se rendront immédiatement chez le président du gouvernement, gouverneur de Paris, pour y recevoir des instructions.

Chaque citoyen s'inspirera des grands devoirs que la patrie lui impose.

Le gouvernement de la défense nationale compte sur le courage et le patriotisme de tous.

6 septembre 1870.

Le président du gouvernement de la défense nationale, gouverneur de Paris,
GÉNÉRAL TROCHU.

Le préfet de police arrête :

Article 1er. Le corps des sergents de ville est licencié.

Art. 2. Il est remplacé par un corps de police dont la mission exclusive est de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité des personnes et des propriétés.

Art. 3. Les hommes faisant partie de ce corps, choisis parmi les anciens militaires, seront appelés *Gardiens de la paix publique*.

Art. 4. Ils ne seront pas armés.

Art. 5. Si les circonstances l'exigent, les gardiens de la paix publique concourront à la défense nationale. Ils recevront, en ce cas, l'armement du soldat.

Le préfet de police,
DE KERATRY.

Le gouvernement de la défense nationale décrète;

Article 1er. Le décret en date du 25 juillet 1870, qui a institué la commission chargée de la répartition des secours aux familles des soldats, marins et gardes mobiles en campagne, est rapporté.

Art. 2. Sont nommés membres de la commission;

MM.

Le ministre des finances, président.

Dubois de l'Estang, conseiller maître à la cour des comptes.

De Roussy, directeur-général de la comptabilité publique.

Delarbre, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

Guillot, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre.

Rampont, député au Corps législatif.

Malezieux, député au Corps législatif.

— On lit dans le *Siècle* :

La nouvelle de la proclamation de la République est arrivée à Alger dimanche soir, et elle y a été accueillie par la population et par l'armée avec enthousiasme.

Lundi matin, à neuf heures, le gouvernement provisoire recevait une dépêche du comité démocratique d'Alger, faisant acte d'adhésion à la République et indiquant les premières mesures à prendre pour assurer la tranquillité, l'ordre et la liberté dans la colonie. La population algérienne réclame le régime civil dans toute sa sincérité, l'assimilation avec la France, le droit de représentation dans le sein de la future Convention nationale.

Le gouvernement provisoire a dû ordonner immédiatement les mesures réclamées par la colonie.

Trois espions prussiens ont été arrêtés [illegible] dernier aux environs d'Alger; [illegible] qui en défendent l'entrée; [illegible] de questions les indigènes de la ville et [illegible] sur un carnet chacune de leurs réponses.

Ces trois individus sont aujourd'hui à la disposition de l'autorité militaire d'Alger.

La machine à coudre de Grover & Baker, qui a obtenu le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en octobre 1870. Bureaux, 103, Canal.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Un emprunt de guerre de 10 millions de francs à Marseille.

Un négociant grec a souscrit pour 2 millions.

Rapport de Favre sur sa mission auprès des Prussiens.

Bismarck demande le Mont Valérien pour un armistice.

Le gouvernement de Tours sur le point de se transférer plus au Sud.

Les Prussiens à Orléans.

Manque d'armes en France.

Le programme de Thiers en Russie.

Nouvelles de Metz.

Bazaine peu disposé à traiter et à reconnaître le gouvernement provisoire.

Projet d'assaut contre Strasbourg.

Lettre de condoléance de la reine Victoria à l'Impératrice Eugénie

Nouvelles européennes.

Marseille, 27—Le maire annonce un emprunt de guerre de dix millions de francs. M. Gaffiardo négociant grec, donne deux millions à la ville.

Il y a eu hier une revue de 32,000 soldats dont 18,000 sont bien armés.

Tours 27—Favre a fait un rapport officiel du résultat de sa mission, dans lequel il explique les conditions qui ont été offertes et les raisons qui les ont fait rejeter. Les ministres ont une dépêche officielle d'Orléans qui dit que vu l'impossibilité de résister aux troupes bien supérieures en nombre du prince Albert, les troupes françaises ont évacué Orléans en bon ordre.

Marseille, 27—Cinq cents garibaldiens sont arrivés et ont été reçus avec enthousiasme. Ils sont partis pour Tours.

Berlin 27—On répète la nouvelle que l'Empereur a révoqué le décret qui créait la régence, et on affirme qu'il a envoyé un messager à Metz pour consulter Bazaine au sujet de la paix. On supprime cette nouvelle à Berlin autant que possible.

Tours, 27—Le transfert de la délégation gouvernementale à un point plus au Sud est imminent. Le conseil a résolu, dans une séance aujourd'hui, de recourir aux mesures de défense les plus énergiques. On fera immédiatement une réquisition d'armes à feu pour armer le peuple. Les habitants doivent être requis partout de loger et de nourrir les soldats français. Tous les hommes au-dessous de 25 ans ont été appelés au service actif. Les armes manquent.

Berlin, 27—Le département des affaires étrangères a avisé les diplomates allemands en mission, qu'il n'existe pas de gouvernement allemand, mais qu'un gouvernement *de facto*, existe à Tours, et qu'ainsi Paris est exposé à être traité militairement.

Londres, 27—Des dépêches de Marseille disent que cette ville emprunte de l'argent et s'arme avec son patriotisme traditionnel.

On dit que les Prussiens autour de Paris observent une stricte discipline. Les départements de la Seine, Seine-et-Oise, et Seine-et-Marne, sauf Paris, sont sous le contrôle des Prussiens.

Londres, 27—Ce qui suit est donné comme le programme probable de Thiers à St-Petersbourg. Constantinople et la route des Indes seront garantis à la Russie, la Belgique et l'Egypte seraient garantis à la France, l'Alsace, une partie de la Lorraine, et le chemin de Vienne seraient garantis à la Prusse. L'Angleterre, la Turquie, l'Autriche et la Belgique seraient les victimes innocentes de la paix. (Cette dépêche est d'un ridicule achevé.)

Rome, 24—La ville est calme et la confiance revient. Le pape et les cardinaux reparaissent en public.

Madrid, 27—Un article dans les journaux montre que la dernière loi pour l'émancipation des esclaves dans les colonies espagnoles a été inutilisée dans les Indes Occidentales.

Londres, 27—L'arrestation de Jacoby, le fameux libéral, cause un profond mécontentement dans toute l'Allemagne du Nord.

Tours, 27—Le rapport officiel de Jules Favre, conclut ainsi : "D'après la manière dont mes efforts pour la paix ont été reçus, les Allemands sont déterminés à faire une guerre de conquête. Les entrevues n'ont pas été tout à fait inutiles attendu qu'elles ont prouvé que la Prusse, contrairement à ses déclarations, fait la guerre à la nation française qui doit se lever en masse soit pour désarmer le gouvernement provisoire, soit pour résister à l'envahisseur jusqu'à la fin."

Berlin, 27—La *Presse* reproduisant la charge que Strasbourg a été bombardé pendant que la ville était remplie de femmes et d'enfants, dit que le général Ulrich a persisté à refuser le départ des non combattants.

Tours, 24 sept.—Le 19, Bismark a paru accueillir l'idée de Favre pour un armistice. Favre a demandé 15 jours. Le lendemain Bismark remit à Favre les conditions, ajoutant que les Allemands devaient avoir les forts dominant Paris, plus spécialement le fort du Mont Valérien.

Favre répondit qu'il serait plus simple de demander Paris une bonne fois.—Bismark dit : Si ces conditions ne sont pas satisfaisantes, les Français doivent chercher d'autres arrangements.

Londres, 27—Une députation d'ouvriers s'est rendue chez Gladstone pour le presser d'user de médiation entre l'Allemagne et la France.

Londres, 27—La reine Victoria, cédant au sentiment public, a adressé une lettre de condoléance à l'impératrice des Français.

Le général Ulrich annonce que Strasbourg ne pourra plus tenir que peu de temps.

Les canons du Mont-Valerien ont été délogés par les Prussiens tirant de St Cloud.

On estime qu'il y a maintenant 300,000 hommes autour de Paris.

Le siège de Metz devient serré. Le blocus est occasionnellement interrompu par un échange d'hostilités.

Berlin 27—Une dépêche du quartier-général du roi, dit que Favre, dans son rapport sur son entrevue avec Bismarck, omet de dire que la question d'un armistice a été considérée préalablement à toute discussion sur une cession de territoire. Bismarck a refusé de déclarer les demandes de la Prusse tant que la base d'un armistice ne serait pas décidée.

Tours, 27—Ce qui suit est une analyse complète de la mission de Favre : Nombre de solutions furent suggérées et rejetées. Favre à la fin se décida à faire une question directe. Le 10 septembre il demanda à Bismarck une réponse catégorique à la question de savoir s'il voulait négocier pour la paix. Bismarck répondit tout d'abord d'une manière défavorable, mais ensuite il demanda quelles garanties la France pouvait offrir.—Le ministre des affaires étrangères, qui serait d'intermédiaire, conseilla à Favre de voir Bismarck et de faire des demandes en son nom. En conséquence, Favre vit Bismarck. Il lui exprima son ardeur pour la France et la liberté et sa résolution de n'accepter aucunes conditions qui ne ferait de la paix qu'une trêve humiliante.

[illegible] Bismarck fut d'abord [illegible] mais que le gouvernement actuel de France [illegible] pas durable [illegible]. Favre fut explicite dans ses conditions. Il n'avait mais Bismark établit que la sécurité de son pays exigeait la cession [illegible] et que Metz et les départements du Haut et du Bas-Rhin, de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons.

Favre assura que [illegible] quelque offre [illegible] ces, dit Bismark, mais comme une autre guerre est certaine, nous devons la faire avec tous les avantages possibles.

Favre [illegible] que l'Europe pourrait intervenir. [illegible] Bismark [illegible] France ne se laisserait pas [illegible] pour la paix. [illegible] Paris et leur objection serait de traiter [illegible] de la France, disant au nom de la [illegible] Favre ne [illegible] consulter Paris sans [illegible] à Bismarck [illegible].

main Bismark remit à Favre les conditions, ajoutant que les Allemands devaient avoir les forts dominant la ville, plus spécialement le fort du Mont Valérien. (Nous donnons plus haut la réponse de Favre. Ed.)

Favre proposa la réunion d'une assemblée constituante à Tours.

Bismarck posa comme condition que la garnison de Strasbourg se rendrait prisonnière de guerre. Favre refusa avec indignation. Bismark consulta le roi qui insista sur la reddition de Strasbourg. Fatigué de tant d'efforts inutiles, Favre se retira en exprimant la conviction que la France combattrait jusqu'à la fin.

Dépêche spéciale à la *Tribune*.—Florence, 26 sept—Le Pape ayant manifesté le désir de se promener en voiture dans les rues de Rome, le général Cadorna a ordonné qu'on ait à rendre à Sa Sainteté les mêmes honneurs qu'au roi, et aux cardinaux les mêmes honneurs qu'aux princes.

Une autre dépêche adressée au même journal, en date du 24, devant Strasbourg, dit : la ville sera attaquée simultanément sur quatre points.

De minutieuses recherches ont été faites pour découvrir les endroits où sont placées les mines, et déjà on en a découvert deux qui ont été détruites.

Après la prise des lunettes 52 et 53 les permissions de sortie de la ville ont été supprimées. Quelques riches citoyens sont demeurés dans la place.

Vienne, 27—L'histoire de la tentative de suicide de Napoléon est un canard.

Pesth, 27—Kossuth refuse la députation au parlement de Hongrie.

New York, 27—Dépêche à la *Tribune*—Le correspondant de ce journal a voyagé et conversé le 25 avec le frère de Jules Favre, qui était arrivé trois jours avant de Paris, par la voie du quartier-général du roi, avec la permission royale d'entrer dans Metz, ce qui avait été pleinement autorisé par le gouvernement de Paris de traiter pour la reddition de Metz, pourvu que Bazaine reconnût l'autorité de Paris et sa politique. Dimanche matin, il revint de Metz et eut une entrevue avec le prince Fred. Charles qui avait déjà, dans une entrevue antérieure, approuvé sa mission. Dans ses deux jours passés à Metz, il avait échoué dans son objet. Bazaine étant opposé à tous traités, et légèrement en rebellion avec le nouveau gouvernement.

New-York 27—Dépêche au *Times*. Dans une entrevue entre Olozaga et Prim, en présence de Sagasta, Olozaga a expliqué la véritable situation à Paris. Prim lui dit : Pourquoi avez-vous reconnu la république sans ordre.—J'ai toujours eu, répondit Olozaga, une grande sympathie pour la France. Ce qui est fait est fait. C'est à vous à approuver ou à désavouer, à me renvoyer ou à me rappeler.

Quand je ne compterais que cela dans ma carrière politique, je ne le regarderais pas comme inutile. Mon pays attend votre décision. Ma résidence est à Vico. Subséquemment Olozaga a déjeûné avec le Régent et a triomphé de Prim.

Dépêche au *Herald* :

Berlin, 27—L'excitation grandit par suite de l'arrestation de Jacoby.

Une imposante protestation a été envoyée à Bismarck, pour dénoncer le maintien de la loi martiale maintenant que le danger d'une invasion est passé.

Les Etats du Nord demandent que Vogel von Valkenstein soit tenu pour responsable des excès de devoir en saisissant et emprisonnant Harbog, président du meeting de Konigsberg.

La Bavière désavoue les stipulations contre les arrangements militaires proposés dans le Wurtemberg, et le ministre est allé à Munich pour engager la Bavière à accepter les conditions.

Nouvelles de Washington.

Washington, 27—Tous les membres du cabinet sont ici, excepté le secrétaire Cox.

Le Président viendra ici après les funérailles de l'amiral Farragut.

L'ex-gouverneur W. F. Packer, de la Pennsylvanie, est mort à l'âge de 64 ans.

Nouvelles diverses.

New-York, 27—Arrivés : steamers De Soto, Cortes, Champion, Scotia, Ariadne et Ocean Queen. Arrivés en Europe : Prussia, Siberia, City of Brooklyn, et City of Washington.

New York, 27—Frank J. Kepplinger, arrêté pour raison de complicité dans le meurtre de Nathan, a été déchargé.

Memphis, 27—Le Dr F. S. Jourdan, éditeur du *Correspondant*, journal allemand du soir, est tombé de la fenêtre de son cabinet dans le vieille bâtisse de la poste, hier soir, et a été tué sur le coup. C'est la même bâtisse d'où sont tombés Birpey, Marshall et trois autres.

M. S. Dover, de Lafayette, Tenn., ressayant de tuer sa femme, samedi dernier, a été blessé fatalement par son frère âgé de 16 ans.

Denver, Colorado, 27 sept—La foire territoriale a été ouverte ce matin, dans une condition très encourageante. Georgetown a envoyé à l'Exposition un lingot d'argent pesant 1,111 livres. Il a été retiré de 22 tonneaux de minerai provenant des mines de Brown et compagnie.

Nouvelles Européennes.

Liverpool 27, au soir—Coton lourd. Uplands 9, Orléans 9 1/4. Vendu aujourd'hui 9000 balles.

Londres 27, au soir—Cons. 92 1/8. Bonds 90 3/8.

Marchés américains.

New-York 27—Gouvernements inactifs. Fonds du Sud calmes et fermes toute la journée. Coton incertain. Vendu 2,400 balles. Midd. Uplands 17 1/4 à 17 1/2. Farine lourde, superfine 4 80.

New-York 27—Escompte de 7 à 9. Or de 113 1/4 à 113 3/4 et fermé à la clôture. 10. 40, 106 3/8. Louisiane 71 et 68. Levée 75 et 67.

Charleston, 27—Coton plus facile. Middling 15 1/2. Ventes 100 balles, recettes 1200, stock 5338.

Savannah, 27—Pas de marché; recettes 3157; stock 15,210 balles.

Norfolk, 27—Coton calme; bas-middling 15 3/4; recettes 565; stock 1,066.

Mobile, 27—Coton 15 1/2; ventes 800; recettes 1434; stock 2074.

Memphis 27—Coton plat et nominal. Midd. 15. Reçu 338.

St-Louis, 27—Farine en très faible demande; le blé est en bonne demande; le maïs est ferme et recherché, 63 à 65 le mélangé; Avoine 40 à 45; Whisky 90; Provisions faiblement demandées.

Louisville 27—Coton Midd. 16 1/2. Farine calme. Extra de famille 5 25. Maïs plat à 85. Porc 25. Graisse inactive à 15. Whiskey calme.

Cincinnati 27—Coton calme. Midd. 17. Farine calme et faible, de famille 5 75. Porc plat et en baisse à 24. Bacon 18. Whiskey 85.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 27—Descendu : Grand Era à 4 A. M; Colorado à midi; Colossal à 5 et Natchez à 6.

St-Louis, 27—Partis, les bateaux McGill et Mollie Able, pour la Nlle-Orléans.

Cincinnati, 26—La rivière a baissé de deux pouces depuis hier. Le temps est couvert.

Nouvelles des Passes.

Passe Sud-Ouest, 27, 6 p. m.—Baromètre 30 : 40; arrivé : navire Ocean Wave, en 68 jours de Cardiff.

(*Dépêches d'hier soir.*)

New York, 26 septembre—Un courrier arrivé de Paris à Tours annonce que les Français ont eu l'avantage dans les divers engagements qui ont eu lieu autour de Paris, vendredi dernier. Il ajoute que Paris est calme et résolu. Le bruit d'une émeute dans Paris était un canard.

Bazaine a réussi dans sa sortie de vendredi à brûler tous les camps prussiens, entre Metz et Thionville.

Londres, 27 sept—Les Français croyaient encore, dimanche dernier, que c'était le Fort Mont Valérien que les Prussiens exigeaient comme une des conditions de paix. Les Prussiens disent que c'était la ville de Verdun. Cela explique l'effervescence qui a régné dans toute la France.

On dit maintenant que le maréchal Bazaine n'a pas fait d'offre de reddition.

Berlin, 27 sept—Une brèche, assez grande pour un assaut, a été faite dans les murailles de Strasbourg.

La *Gazette* officielle dit : quel que soit le plan allemand au sujet du gouvernement de la France la restauration des Bonaparte n'y figure pas.

Ferrière, 27—Le roi Guillaume paraît vouloir maintenir ici son quartier-général. Il a fait des préparatifs pour un long séjour, construction de télégraphes, etc.

Tours, 27 sept.—Le préfet du département du Nord écrit le 26 qu'il a reçu ce qui suit de Paris le 26 par un pigeon-voyageur :

La division du général Mandalt a attaqué hier les hauteurs de Villejuif. La bataille a commencé à 5 heures du matin. Après avoir essuyé le feu très vif des Prussiens pendant quelque temps, nos troupes ont emporté les redoutes de Moulin-Saquet, Villejuif et Hautes Bruyères et se sont maintenues. La garde mobile s'est bien comportée. La perte de l'ennemi a été forte.

Le même jour, les Français ont fait une reconnaissance et ont chassé l'ennemi du village de Drancy, et en même temps une autre sortie de St. Denis a attaqué Pierrefitte que les Prussiens occupaient en force considérable. Les troupes françaises sont retournées à St. Denis sans être inquiétées.

Londres, 27 septembre.—Le maréchal Bazaine, reconnaît la République, demande les ordres de l'empereur ou de l'impératrice pour se rendre.

Berlin, 27 sept.—Le capitaine Johnson, porteur de dépêches adressées au gouvernement anglais, a été fort mal traité par les Prussiens, près de Paris. Il a été maltraité ensuite par les Français.

qui croyaient qu'il était Anglais et devait être espion. Les anglais sont impopulaires dans les deux armées.

Londres, 27 sept.—Tous les étrangers sont arrêtés à Orléans et à Tours. Le général Trochu annonce que la lâcheté, le pillage, la désertion et toute autre conduite indigne de soldats seront sévèrement punies.

Le port de Kiel a été rouvert.

Bruxelles, 27—L'*Indépendance Belge* de cette ville fait ressortir la contradiction irréconciliable des nouvelles de guerre et des nouvelles d'ouvertures de paix.

Londres, 27 sept.—Trois ministres du gouvernement provisoire français répondant par une nouvelle affirmation à la déclaration de Bismarck qu'il n'avait pas demandé comme condition de la paix, que le mont Valérien fût rendu aux Prussiens et occupé par eux.

La succursale de la Banque de France au Hâvre a suspendu ses paiements.

Denvers 27—L'achèvement du chemin de fer central du Pacifique, d'ici à Golden City a été célébré hier. Les derniers clous enfoncés étaient d'or et d'argent. Quatre milles personnes étaient présentes.

Passe du Sud-Ouest, 27 septembre, midi—Baromètre, 29:50. Vent, Est-Nord-Est, léger. Pas d'arrivages ni de départs.

Station de la Quarantaine, 27 septembre, midi—Le steamer Mexican est en quarantaine; il est arrivé lundi. Il n'y a pas d'autres bâtiments ici.

Liverpool, 27 septembre, midi.—Coton calme. Ventes 8000 balles; Uplands, 9 à 9 1/8 d.; Orléans, 9 1/4 à 9 3/8 d.

Plus tard—Le coton a fléchi. Uplands, 9 d.; Orléans, 9 1/4; blé rouge de l'Ouest, 8 et 4 à 8 et 5; farine, 22 et 6; térébenthine, 30.

Londres, 27 sept., midi—Consolidés, 92 1/8; bonds, 90 1/4.

Plus tard—Consolidés, 92.

New-York, 27, midi—Coton incertain. Vendu 650 balles. Bon ordinaire 15 7/8, Low-Mid, 17. Mid. Uplands 17 1/2. Mobile 17 3/4. Orléans 18.

New-York, 27, midi—Farine inactive et en baisse.

New-York, 27, midi—Actions très fermes. Or 113 1/2. Argent de 4 à 5. Sterling 109 3/8 à 110 1/8. 5-20, 112 3/8.

AUTRES NOUVELLES.

(Dépêches spéciales au *Picayune*.)

New York, 27—Les Français ont remporté une victoire décisive sur le chemin d'Orléans. Ils ont attiré les Prussiens dans un piège habilement dressé, et les ont massacrés sans merci avec seize mitrailleuses placées de manière à tout balayer.

Les Prussiens ont fui dans toutes les directions, jetant leurs armes et abandonnant leur artillerie, y compris une batterie de canons d'acier, et aussi deux drapeaux de régiment. Les Français ont fait 700 prisonniers.

—L'héritier de feu le marquis d'Hertford, M. Richard Wallace, vient d'offrir à la Société de secours aux blessés une somme de trois cent mille francs, sous la seule condition qu'elle soit affectée à une ambulance portant le nom d'Hertford.

Inutile de dire que M. le comte de Flavigny, s'est empressé, comme président de la Société de secours et avec l'agrément de ladite Société, d'accepter cette libéralité princière, qui fait doublement honneur à M. Richard Wallace et parce qu'il réalise une bonne œuvre, et parce qu'il consacre la mémoire de son bienfaiteur.

Avis aux Contribuables.

BUREAUX DU PERCEPTEUR DES TAXES D'ETAT, TROISIÈME DISTRICT DE LA NLLE-ORLÉANS, No 9 de la rue de l'Esplanade.

Je donne avis à toutes les personnes qui doivent les taxes d'Etat de 1869 et la licence d'Etat de 1870, que si les dites taxes et la dite licence ne sont pas payées avant le samedi, 8 octobre, j'en ferai la perception conformément à la loi.

O. C. BLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat.

FAIRBANKS & CO.

FOURNISSENT les seuls leviers à coton (balances) sur lesquels on puisse compter. Avec ces leviers les poids indiqués par les marchands de la campagne s'accordent avec ceux indiqués par les peseurs de la ville, lesquels règlent leurs balances sur celles de Fairbanks, les dits leviers s'accordent eux-mêmes avec ceux de la Douane. L'attention des planteurs et des marchands de sucre et de coton est appelée sur ce fait. Les leviers dont il s'agit s'achètent à l'agence du Sud de Fairbanks.

W. B. BOWMAN, Agent, 53 rue du Camp.

MAISON D'ACCOUCHEMENT, Rue Bourbon No. 210.

MADAME BONONO, sage femme et qui guérit les maladies de femmes, fait connaître à toutes ses pratiques ainsi qu'au public en général qu'elle a fait de sa maison, qui est située dans un bon quartier du deuxième District, un établissement d'accouchement. Toutes les chambres sont bien aérées et bien aérées. Les patientes seront bien reçues; bon traitement et bonne nourriture garantis et à bon marché. Toutes les maladies seront-elles même chroniques, seront guéries, surtout celles de la matrice.

AVIS.

Asile des Orphelins Catholiques de Ste-Marie.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1870.

LE soussigné a reçu, avec reconnaissance de M. O'Connell, la somme de quarante-cinq piastres, montant du produit de la vente du Bureau des Corps [illegible].

VICTOR SERE, Trésorier.

Remerciements.

A une réunion des Directeurs du bal qui doit avoir lieu samedi prochain, 1er octobre, au Pavillon Dézéchand, à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, au profit des soldats français et allemands blessés, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Résolu, Que nous offrons nos sincères remerciements à la Presse de la Nlle-Orléans, qui nous a accordé gratis l'usage de ses colonnes;

Aux officiers du chemin de fer Pontchartrain, qui ont consenti à faire marcher trois convois extra pour les personnes qui iront au bal;

A M. Charley Jæger et à ses artistes, qui ont offert leurs services gratis.

A M. F. Déséchand, pour l'usage gratuit de son Pavillon et de son Hôtel Washington, éclairés et décorés.

A Louer

La maison rue Royale No —, entre St-Pierre et Orléans. Cette maison vient d'être entièrement réparée à neuf et offre les logements les plus agréables, cour spacieuse. S'adresser coin Passage de la Bourse et Bienville.

A. S. GUINAULT.

LOTERIE

d'une Corbeille garnie par Mme MARGUERITE DEMONPIERRE, Au Profit des Blessés Français.

120 Billets....50 cents le Billet.

On s'inscrit à la Librairie de MM. Hébert & Escoffier, coin Chartres et Bienville, et à la Corbeille ce [illegible].

Bureau de Santé.

ETAT DE LA LOUISIANE.

No 199 de la rue du Canal.—Nlle-Orléans, 23 septembre 1870.

LES Médecins sont prévenus qu'ils doivent se conformer à la section 35 de l'ordonnance municipale concernant les rapports des cas de fièvre jaune [illegible].

C. B. WHITE, D. M., Président du Bureau de Santé.

Souscription Patriotique

OUVERTE PAR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, —AU PROFIT— Des Soldats Blessés et des Victimes de la guerre, en France.

Sous la direction d'un bureau ainsi composé :

Président : ALBIN ROCHEREAU; Vice-Présidents : JOSEPH GIROD, PAUL ESTEVAN, FÉLIX LIMET, L. GRAND; Secrétaire J. TOUATRE; Trésorier : ERNEST MÉRILH.

Un comité composé de trente membres a été désigné par le Bureau. Chacun des membres de ce comité, porteur d'une liste paraphée par le président et le secrétaire du bureau, est autorisé à recevoir des souscriptions. Des listes de souscription ont, en outre, été déposées aux endroits suivants :

A. Rochereau, 16 et 18 rue St-Louis.
Bureau de l'*Abeille*, 73, rue de Chartres.
J. Tujague, 14, rue de Chartres.
Bureau de la *Renaissance Louisianaise*, rue Conti, coin du Passage de la Bourse.
Bureau de l'*Epoque*, 111, rue de Chartres.
Hébert et Escoffier, coin Chartres et Bienville.
Théophile Gollain, coin Dumaine et Vieille-Levée.
Joseph Leblanc, 226, rue Vieille-Levée.
Bodet et Gueydan, 41, rue Vieille-Levée.
P. Dumontell, coin Canal et Bourbon.
L. Grand, 15, rue Carondelet.
J. Tuoat, rue Dryades, près Poydras.
A. Marquère, coin Remparts et Poydras.
D. Fuchs, au Stock Landing.
Camille Barbe, coin Madison et Vieille-Levée.
Barthélemy Anthony, coin Ursulines et Front Levee.
B. Mathurin, marché Dryades.
Ph. Machet à Baton Rouge.
J. Faidy, paroisse Ascension.
L. Lacassagne, voyageant dans les paroisses.
A. F. Bareyre, à Plaquemines, paroisse Iberville.
Joseph Vigié, à Brownsville, Texas.

Décédé, hier soir, à 9 heures, à l'âge de vingt-six ans, JEAN GUICHOT, natif du canton de Lassy, commune de Arzacq, Basses-Pyrénées. Ses amis et connaissances, et ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à [illegible], à la maison mortuaire, par le Chemin de Gentilly, à l'angle du canal Marigny.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de dame JOSEPHINE CATHERINE FLACK, épouse de Simon Meilleur, sera célébré samedi prochain, 1er octobre, à 8 heures précises du matin, à l'Eglise Ste-Rose de Lima. Les amis et connaissances des familles Meilleur et Reinecke sont respectueusement priés d'y assister.

AVIS.

Aux membres de la Classe A. de la Société d'Economie et d'Assistance Mutuelle.

Vous êtes informés que R. H. WETMORE est mort le 9 septembre; que, conformément aux termes de la police, vous êtes chacun requis de verser dans la caisse de la Société une piastre vingt-cinq cents ($1 25) dans les trente (30) jours qui suivront la présente date.

Avis est donné que les bureaux de la Compagnie ont été transférés au No. 110 de la rue Gravier, au premier.

JAMES B. GUTHRIE, Secrétaire.

JACOB OTT,

Entrepreneur et Constructeur, 184....RUE DELORD....184 (Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrant, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Dentelle, Corniches, etc.

Le Comité Démocratique de Paroisse [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] une assemblée [illegible] MERCREDI [illegible].

P. C. ZACHARIE, Président. ST-L. DUPEIRE, Secrétaire.

Conclave Bolos, No. 8—S.—W.: M.: [illegible] Les membres de cette Compagnie sont [illegible] à 7 1/2 heures [illegible]

Par Ordre del EJ. [illegible]. F. M. P. VILLARAMO, sec. N. Orléans, sept. 28 1870.

Avis aux Souscripteurs AU FONDS PATRIOTIQUE FRANÇAIS.

LES Souscripteurs au FONDS patriotique français [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] DIMANCHE prochain, 2 octobre, à une heure [illegible] dans la salle de la "Paroisse Union" [illegible].

A. ROCHEREAU, Président. J. TOUATRE, Secrétaire.

LA MANUFACTURE DE COTON De la Louisiane.

PROPOSE en commission, par l'entremise des soussignés, ses seuls agents, des COTONS A DRAPS ÉCRUS, de même marque, et des COTONS A CHEMISES ÉCRUS, de 30 pouces. [illegible]

Vincent & Co., 63 et 64, Douane.

ENTREPOT de Tapis et de Toiles Cirées. ELKIN & CO.

168....RUE DU CANAL....168

REÇOIVENT en ce moment, des Tapis Anglais, Velours et Bruxelles. [illegible]

NORMAN & REISS,

151 et 153, rue Vieille-Levée, 151 et 153.

Grande fabrique DE CANDI.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candie à la crème,
Toute espèce de candie nougats,
Candie Star,
Candi amer (Horehound),
Candi trossé,
Candi dur,
Popping Kisses assortis,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que

Boîtes de Bonbons,
Cosaques de toutes grandeurs
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de rubans,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendent au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous donnera UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS. BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 500 Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre en détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 151 et 153 de la rue Vieille-Levée.

En débarquement des navires BANGKOK et St-LOUIS, de Bordeaux. Et à vendre par CAZAUX & VERGNOLE, 73, Old Levee.

40 barriques vin Pouget fils aîné, Bourg [illegible], caisses Cerises à l'eau-de-vie, Poivrier [illegible], caisses Vermouth, Noilly, Prat et Co., [illegible] Muscat. CAZAUX & VERGNOLE.

Avis.

100 Caisses TABAC de Pompeyrin, [illegible], 1,000 pièces RUBANS de Grenade; [illegible] Chapeaux [illegible]. A vendre par GEO. ALLES. [illegible]

EN débarquement du navire Bangkok, de Bordeaux : caisses CERISES à l'eau-de-vie, ABRICOTS, barriques VIN ROUGE A. Couturié, caisses MOUTARDE Désespoir, barils VINAIGRE de vin blanc, caisses CÊPES à l'huile. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, No 32, rue Vieille-Levée.

EN débarquement du navire St-Louis, de Bordeaux, barriques VINS ROUGES, VIN BLANC, SARDINES, FRUITS à l'eau-de-vie assortis, VINAIGRE de vin blanc. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, No 32, rue Vieille-Levée.

8 barriques VINAIGRE de vin blanc, VIN ROUGE, VIN BLANC, VIN Château Pape Clément, SARDINES, MOUTARDE, CERISES à l'eau-de-vie, OLIVES, ANCHOIS à l'huile, ABSINTHE E. Pernod, KIRSCH, CHOCOLAT de Louit frères & Co, JELÉE et PATÉ de Goyave [illegible]. En débarquement des navires St-Louis, "Agra" et "Ville [illegible]". J. L. GOMARD.

Reçu par le steamer "St-Louis,"

10 Fromages Gruyère, caisses Fromage de Limbourg, Harengs [illegible], bocaux Prunes sèches, barils Cerises sèches, Moutarde, Noix de Grenoble. A vendre par JULES ROSE, Au No 50 de la rue des Magasins, Entre les rues Poydras et Natchez.

En débarquement des navires Bangkok et St-Louis, de Bordeaux.

200 barriques VIN ROUGE "Duvergier," 10 quarts EAU-DE-VIE "E. Aimé." A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 16 et 18 rue St-Louis.

EN DÉBARQUEMENT Des navires Bangkok et St-Louis, venant de Bordeaux.

500 caisses de 100 quart-de-boîte SARDINES à l'huile, caisses VINAIGRE de vin blanc, CHAMPIGNONS au naturel, FRUITS assortis à l'eau-de-vie, MOUTARDE Desespoir, CERISES à l'eau-de-vie, paniers CHAMPAGNE Moët & Chandon, FICELLE française, ANISETTE Marie Brizard, PATÉS TRUFFÉS, CÊPES à l'huile, etc. A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson, entre Chartres et Levée.

En Débarquement du navire BANGKOK, de Bordeaux.

50 quarts BURGUNDY PORT, Paul Rodde, SHERRY, Paul Rodde, VIN ROUGE, Larrende Frères, [illegible] BOUTEILLES VIDES, CERISES à l'eau-de-vie, ABRICOTS, PRUNES, caisses de BOUCHONS de diverses qualités. VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, Nos 24 et 25, rue Nouvelle.

En débarquement du navire Saint-Louis, arrivé de Bordeaux.

—VINS ROUGES— 120 Barriques Chateau F. & P., demi, 500 caisses. —VIN BLANC— demi barriques St-Germain B. & P. —CERISES A L'EAU-DE-VIE— 1000 caisses marque Lenguy Boeder & Co. —EAUX-DE-VIE— quarts pipes Cognac Mre Castillon, Fine Champagne, A. L. Boisson & Co, Fine Champagne, [illegible] Monterey 1858, A. L. Boisson & Co. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 35, Vieille-Levée.

En débarquement du navire BANGKOK, Arrivé de Bordeaux. VIN ROUGE. 40 barriques marque B.B. C.S. SARDINES A L'HUILE, PETITS-POIS, ASPERGES, FRUITS CONSERVÉS, Abricots à l'eau-de-vie, BITTERS, caisses Bitter Pyrénéen de J. Colineaux & Co. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., No 35, Vieille-Levée.

Whiskey Rectifié

50 barils MAGNOLIA de Pike, WHISKEY BOURBON, DANIEL BOONE, ED. NELSON, TUSCALOOSA, [illegible], WICKLIFFE. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 35 Vieille-Levée.

Vin de Champagne : PIPER HEIDSIECK. [illegible] H. PIPER & CO.

[illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 35 Vieille-Levée.

EDUCATION.

Institut Eclectique de la Passe-Christian.

LE Professeur ALEX. DIMITRY a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il ouvrira, le LUNDI, [illegible] octobre, un institut où les jeunes gens recevront une éducation scientifique et littéraire complète.

Pour les prospectus, qui donnent tous les détails, s'adresser au principal ou à ROBT. M. LUSHER, Au No 21 du Commercial Place, Nlle-Orléans.

Grande Ouverture de LA SAISON D'AUTOMNE.

—CHEZ— M. REIMAN, 131....RUE DU CANAL....131, Bâtisse Touro.

SPLENDIDES OCCASIONS EN NOUVEAUTÉS ÉTRANGÈRES ET DOMESTIQUES.

Importations directes considérables

Grand arrivage de marchandises achetées aux encans de New-York.

REÇU dernièrement par le steamer "Pennsylvania" arrivé directement d'Europe, un grand assortiment des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS en marchandises étrangères [illegible].

[illegible] pièces de SOIERIES élégantes, de toutes couleurs; [illegible] SATINS de toutes couleurs. [illegible] DRAP IMPÉRATRICE [illegible] ECOSSAIS—ECOSSAIS [illegible] MÉRINOS français [illegible] POPELINETTES [illegible] ALPACAS [illegible] ARTICLES DE DEUIL [illegible] DENTELLES [illegible] FLANELLE [illegible].

Couvertures! Couvertures! Couvertures! [illegible]

M. Reiman.

Moulin à Riz Soniat, PAROISSE ST-CHARLES.

CE moulin ayant été considérablement amélioré est maintenant prêt à recevoir du riz et à l'écaler de suite. [illegible]

SONIAT FRÈRES, Bonnet Station, Jackson Railroad. Ou à DUPRÉ, REINE & CO., 24 rue Peters.

J. J. ALBERT,

30...Rue de Chartres...30 Encoignure Douane,

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, [illegible]

Changement de local.

J'ANNONCE à mes amis et au public que j'ai transféré ma fabrique de parfumerie et de savon de toilette au No. 46 rue de Chartres.

A. DOUSSAN.

Huiles "Black Diamond".

HUILES "BLACK DIAMOND", qui ne sont [illegible] "BLACK DIAMOND", garantie [illegible]. A vendre par SHROPSHIRE BROS., Aux Nos 120 et 122 de la rue Poydras, Nlle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 SEPTEMBRE—CLASSE 229.

20	25	18	49	42	44	37	65	15	36	26	23	58

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie. EDWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs, Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 27 septembre 1870. M. PERALTA, ABAD [illegible], Commissaires.

—CANDIDATURES— POUR LE CONGRÈS.

Nous sommes autorisés à annoncer l'Honorable EDWIN L. JEWELL comme candidat pour représenter au CONGRÈS le 1er District Congressionnel, pendant le long terme, sujet à la décision de la Convention Démocratique.

Association des Planteurs Sucriers de la Louisiane.

L'assemblée régulière de cette Association aura lieu le premier MERCREDI (5) d'octobre, au bureau de MM. Dymond & Edwards, No 44, rue du Camp, à midi. On recommande de l'exactitude à s'y rendre, et toutes des affaires d'importance devant être soumises à l'Association. Par ordre du Président, JOHN DYMOND, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Mechanics et Traders.

LE 19 septembre 1870, à une réunion spéciale de la Direction, M. LLOYD R. COLEMAN a été élu Président, et M. CHS. ENGSTFELD, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Mechanics & Traders. CHS. ENGSTFELD, Secrétaire.

Bureau du Pelican Mutual Insurance Co., Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1870.

AVIS. UNE assemblée des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, LUNDI 10 octobre prochain, conformément au Troisième Article de la Charte, et leur présence est requise. M. A. TARLETON, Secrétaire.

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse,

Au No 201 de la rue du Canal, au-dessus du Temple de Musique de Blackman.

TOUS les étrangers qui sont amis du parti Démocrate, qui n'ont pas encore été naturalisés et désirent devenir citoyens des Etats Unis sont invités à se présenter au quartier-général du Comité Démocrate de paroisse où il leur sera fourni les moyens de se faire naturaliser sans qu'il leur en coûte rien. F. O. PEYROUX, Président du Comité de Naturalisation.

LION & PINSARD,

151 & 153 Rue du Canal, à côté de Holmes.

VIENNENT de recevoir par le steamer "Alice" et par le navire "La Louisiane" un nouvel assortiment de Chemises Françaises, unies, devants et poignets brodés, de toutes les tailles, avec et sans cols.

NOTA.—Malgré l'augmentation des marchandises françaises, et la difficulté de se procurer cet article, nous continuerons à vendre [illegible].

Grand choix de Faux Cols, [illegible].

300 douzaines [illegible] de Gants de Peau [illegible].

Un grand choix d'Articles de Modes [illegible].

LION & PINSARD, 151 & 153 rue du Canal, à côté de Holmes.

Banque de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 septembre 1870.

ATTENDU qu'à leur séance du 3 septembre 1870, les Directeurs de cette banque ont adopté la résolution suivante : [illegible]

E. AUGUSTIN, Caissier.

Modes et Confections.

DESIREUSE de répondre au bienveillant patronage qui lui prodigue sa nombreuse clientèle, Mme E. TRIBOUT vient de s'imposer de nouveaux sacrifices pour l'amélioration de son établissement. Elle a, à cet effet, transféré sa résidence au beau local de la rue Royale No 232, (2e étage), entre Barracks et Hôpital. [illegible]

Demande

UNE bonne MODISTE et OUVRIÈRE en robes peut trouver à s'employer en s'adressant au magasin de Mme Chavigny, à l'encoignure des rues Royale et Ste Anne.

Consulat de Belgique.

LES Bureaux du Consulat de Belgique ont été transférés au No 260 de la rue Chartres. E. SERRUYS, Consul Belge.

Avis aux Consignataires.

Les consignataires de marchandises par le navire français BANGKOK, de Bordeaux, sont prévenus que le dit navire commencera son déchargement mardi 27 courant, au Pont No 25. Pre mier District. VO. MAIGNAN & F. LABORDE.

Les consignataires par le navire américain ST-LOUIS, de Bordeaux, sont priés de faire leurs entrées en douane, pour prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, au Pont No 27, Troisième District, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et frais. AMÉDÉE COUTURIÉ, No 32 rue Vieille-Levée.

TEINTURE A LA VAPEUR ET DÉGRAISSAGE.

E. EUG. GEORGEST,

Coin Remparts et St Philippe.

CETTE maison qui a su faire l'an dernier, par la modicité de ses prix, un chiffre considérable d'affaires, vient offrir au public une nouvelle diminution pour tout ce qui concerne la teinturerie [illegible].

O. H. ZIMMERMANN & Co,

Aux Nos 94 et 96 de la rue du Canal,

REÇOIVENT, en ce moment, un stock complet de Bracelets "Band", Broches, Médaillons, Médailles et Emblèmes catholiques, en or et en argent, Argenterie riche en cuivre et Services, Orfèvrerie [illegible], Coquetiers de table, [illegible]. De réparent et [illegible] les bijoux et remontent les diamants. Réparation de montres et de régulateurs. [illegible]

MADAME H. BAUSSET, ACCOUCHEUSE,

INFORME les familles qui l'honorent de leur confiance, qu'elle est de retour de France, et prête à reprendre le service de sa clientèle, immédiatement. S'adresser à son ancien domicile de la rue DUMAINE, 75 entre les rues Royale et Bourbon.

G. L. FEVRE,

148....Rue Royale....148

IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSÉS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, [illegible].

Fils à coudre et pour machine, [illegible]. TOILES A SEMELLE DE L'OUEST ET DE NEW-YORK.

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

42....Rue Peters....42

[illegible]